

prix à la vérité ne font pas justes, on a cavé au plus foible; car il y a eu des quartiers d'hiver pendant cette guerre, où la ration de Cavalerie a coûté jusqu'à près de 30 sols.

*Vivres du pain.* Pour former l'état de la fourniture du pain & de la viande, comme le fait l'Auteur, il a dû avoir recours au traité général des subsistances militaires de Mr. Duprès d'Aulnay, qui ne se fera pas trompé, puisqu'ayant été long-tems Commissaire des guerres, il a dû avoir une connoissance parfaite de ces fournitures. La ration de pain doit peser une livre & demie, poids de marc; ce pain est fait avec deux tiers de froment & un tiers de seigle. On ne doit le fournir que pendant 134 jours de campagne, le compte n'en est fait que sur ce pied-là. Quand on donne du biscuit aux troupes, on n'en donne que 18 onces pour la ration. Il est fait de farine de pur froment, après avoir été bluttée: sur un sac de 200 livres on retire 40 livres de gruau ou de son, & l'on n'y met que 40 livres d'eau, avec quoi l'on forme 142 rations de 18 onces chacune. Le prix de la ration de pain est fixé ici à cinq sols; il est cependant vrai que tous les traités n'ont pas été faits sur ce pied; mais il y a tant de choses à y ajouter, qu'on ne croit pas s'être trompé. Les transports, les procès verbaux, les abandons aux ennemis &c. étant tous aux frais du Roi, ont déterminé à fixer la ration à ce prix. On auroit bien pû la porter jusqu'à six sols, sans craindre d'excéder. Aux troupes où la ration n'est portée qu'à trois sols, c'est parce qu'on leur retient deux sols par jour sur leur solde de campagne.

*Viande.* La ration de viande est d'une demie livre, poids de marc; la fourniture ne s'en fait